



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Loire-Atlantique

Question écrite n° 1833

Texte de la question

M Jean-Marc Ayrault demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement qu'il veuille bien lui faire connaître le nombre de lits existant dans les établissements de santé en long séjour, et le nombre des demandes en attente, ainsi que le détail de la carte sanitaire en Loire-Atlantique par établissement et par service. Il souhaite connaître les mesures envisagées par le ministre dans le domaine des établissements de long séjour.

Texte de la réponse

Reponse. - M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, communique à l'honorable parlementaire les informations qu'il sollicite sur l'équipement du département de la Loire-Atlantique en lits de long séjour. Cette discipline ne fait pas l'objet d'une carte sanitaire, et il n'existe donc pas d'indice de besoins à satisfaire. Cependant, en terme d'équipement, la Loire-Atlantique compte 1 696 lits de long séjour, ce qui représente environ 14 lits pour 1 000 personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, pour une moyenne de 10,10 pour la région des Pays de la Loire, et de 8,40 en France en 1986. Globalement, l'équipement apparaît donc comme nettement supérieur à la moyenne nationale. Les études en cours au niveau de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales font toutefois apparaître quelques insuffisances au niveau de la répartition géographique. En outre, les contrôles réalisés par les médecins conseils de l'assurance maladie ont mis en évidence, par des « coupes transversales », un nombre important d'inadéquations dans les principaux établissements du département. Les lits de long séjour sont en partie occupés par des personnes dont l'état de santé justifierait plus une place en maison de retraite, éventuellement médicalisée. La révision des programmes hospitaliers et la transformation des hospices, qui doit être réalisée avant le 30 juin 1990, devraient permettre de quantifier le besoin réel en lits de long séjour et d'adapter le nombre de lits de long séjour correspondants. Le nombre de places en section de cure médicale est en Loire-Atlantique de 1 739 lits au 1er janvier 1987, soit 31,20 lits pour 1 000 personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, pour une moyenne de 25,6 dans la région des Pays de la Loire, et de 15,14 en France au 1er janvier 1986. Ces chiffres montrent également que l'équipement en lits médicalisés pour personnes âgées dépendantes dans le département apparaît comme supérieur à la moyenne régionale et nationale.

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1833

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2392